

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 septembre 2021

Présents :

- ↳ Anthony Berceau
- ↳ Angélique Osmont
- ↳ Béatrice Aillet
- ↳ Elodie Cachet-Mallet
- ↳ Dany Duault
- ↳ Emilie Barrez
- ↳ Karine Beaussieux
- ↳ Laurent Montéleon
- ↳ Marc Chauvet
- ↳ Nathalie Leneveu
- ↳ Michel Granger
- ↳ Yves Lecordier
- ↳ Tommy Hery
- ↳ Yohann Pesquerel arrivé à 20h55

Absents avec Pouvoir :

- Christophe Dupont a donné pouvoir à Yohan Pesquerel
- Christelle Lavalley a donné pouvoir à Anthony Berceau
- Gilbert Montaigne a donné pouvoir à Michel Granger

Absents :

- Charlotte Avoine
- Olivier Guérard

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 14 membres élus présents en début de séance à 20h30

Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01 juillet 2021
- 2) Bail commercial
- 3) Fermage : Taxe foncière-Sallen
- 4) Médecin généraliste
- 5) Arrêt de bus rue du Sapin
- 6) AVAP
- 7) Rue Guilbert
- 8) SDEC : borne électrique de Vaubadon
- 9) Questions diverses

Article 1 -Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01 juillet 2021

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 01 juillet 2021.

Article 2 -Nouveaux points à l'ordre du jour

1. Subvention exceptionnelle Association Culturelle

L'association culturelle a réalisé des travaux de rénovation dans le local qui sera destiné aux associations. Il est proposé de lui verser une subvention qui correspond aux frais engagés par l'association.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser 600€ de subvention à l'association culturelle.

(Vote : 15/15)

2. Régie salle des fêtes – ouverture compte DFT :

Mme Kergresse engage la commune à ouvrir un compte DFT (compte de Dépôt de Fonds au Trésor) pour gérer les encaissements de la régie salle des fêtes. Avec le compte DFT, le régisseur dispose d'un accès direct et sécurisé à l'ensemble des opérations liées à sa régie, et permet une consultation du solde du compte. La commune gère ce compte, adresse les chèques à Lille, peut recevoir des paiements par virement.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture du compte DFT lié à la régie de recettes

(Vote : 16/16)

3. Séance à huis-clos

Article 3- Bail commercial

Aurélie Gaillard vend son fonds de commerce de coiffure à Mme Fournet Justine le 20 septembre chez maître Blaize de Tessy Bocage, le notaire demande au conseil municipal de se prononcer sur la cession du bail des locaux dont la commune est propriétaire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la cession du bail à Mme Fournet à compter du 20 septembre, et autorise le Maire à déléguer son pouvoir de signature au 1^{er} adjoint (Vote : 16/16)

Article 4- Fermage : taxes foncières

La commune loue 3 parcelles situées à Sallen sous forme de contrat de fermage. La réglementation prévoit la répartition des taxes foncières entre le preneur et le bailleur. Or, la récupération de ces taxes n'a pas été appliquée et nous devons régulariser la situation.

2 solutions :

- soit recalculer la quote-part réellement due et effectuer la correction sur les 2 années non prescrites
(Pour 2020 = 55.41 €)
- Soit décider par délibération de ne pas effectuer les corrections sur les années antérieures
(Il faut savoir qu'il y a eu un changement de locataire au 1^{er} mars 2021)

Le conseil municipal souhaite, à l'unanimité, ne pas effectuer les corrections sur les années antérieures

(Vote : 16/16)

Article 5- Médecin généraliste

M. Berceau rappelle le départ à la retraite du Docteur Philippe le 31 décembre 2021 et fait la présentation du flyer concernant la recherche d'un ou plusieurs médecin(s) généraliste(s) pour la commune.

Les futurs médecins auront le choix d'être salariés de la commune ou d'exercer en libéral.

Ces derniers travailleront en lien avec le Dr Moulin sur le projet PSLA (Pôle Santé Libéral Ambulatoire) du Molay Littry.

La commission santé se réunira le 20 septembre à 20h30 en présence du Dr Philippe, pour établir le bilan financier

Arrivée de Yohan Pesquerel

M. Berceau explique la difficulté de trouver un médecin généraliste en raison de la pénurie de médecin.

Article 6- Arrêt de bus rue du Sapin

Après avoir rencontré la Région, en charge de la mobilité, il faut remettre des abribus rue du Sapin.

Les parcelles 450 et 453 semblaient être le bon emplacement pour la Région.

Ces parcelles étant la propriété du château une demande d'autorisation a été faite, elle a été refusée.

Un nouvel emplacement avait été retenu, auprès de la caserne des pompiers. Le centre de secours de Balleroy et le SDIS nous ont adressé un courrier nous informant que beaucoup d'interventions se déroulent entre 7h50 et 9h00, ce qui pose un problème de sécurité avec la présence du car à ces horaires.

La commune va de faire une proposition d'acquisition des parcelles 450 et 453 auprès du propriétaire du château.

Un élu s'interroge qu'il y ait eu par le passé une entrée autorisée au niveau du lotissement des Bruyères, un cheminement piéton vers le gymnase, une servitude pour l'éclairage du chemin pédestre et qu'aujourd'hui la demande d'un arrêt de bus soit refusée. Cet élu se demande s'il n'y a pas une mauvaise volonté de la part du château.

Une habitante souhaiterait la mise en place d'un abribus à la Vallée verte.

Article 7- AVAP

Intervention d'une habitante qui explique toutes les démarches qu'elle et son association ont entrepris concernant l'AVAP.

Elle signale notamment que 12 tilleuls centenaires ont été abattus sous une ancienne municipalité et s'interroge sur son bienfondé.

Cette habitante émet le souhait que la nouvelle municipalité mette en œuvre cette AVAP qui avait été suspendue.

M. Pesquerel signale que la nouvelle municipalité a déjà fait enlever des parcelles du PLUI.

Article 8- Rue Guilbert, rue des Etangs et rue des Douves

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la part M. et Mme Mallet concernant un problème de circulation rue des Douves.

Pour rappel, un arrêté avait été pris interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3T5 rue des Etangs.

M. et Mme Mallet exposent que suite à cet arrêté, les 3T5 empruntent désormais les rues des Douves et Guibert, ce qui est à leur sens problématique pour la sécurité.

D'autres habitants se sont plaints également, M. Berceau propose une réunion publique le 08 octobre de 20h00 à 23h00, uniquement pour les riverains concernés par ces rues, afin d'étudier les différentes solutions envisageables ainsi que les souhaits de chacun.

L'ARD (Agence Routier Bayeux) s'était déplacée concernant l'affaissement de la chaussée et estime qu'il n'y a pas de travaux nécessaires

La municipalité est toujours dans l'attente d'un retour de l'entreprise Toffoluti pour les trottoirs

Des habitants font un retour concernant la circulation, les véhicules sont dans l'obligation de monter sur le trottoir lorsqu'ils se croisent, le stop rue des Etangs est régulièrement pas respecté. Un problème de vitesse et un manque de civisme sont également soulevés.

M. Berceau contactera la gendarmerie afin de signaler ces problèmes.

Article 9- SDEC :

➤ Borne électrique à Vaubadon

M. le Maire propose l'installation d'une borne de recharge électrique à Vaubadon. Le coût est entièrement pris en charge par le SDEC, le coût pour la commune est donc de zéro euro.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'installation de la borne de recharge électrique (Vote : 17/17)

➤ Panneau d'affichage à Vaubadon

Le marché ayant changé au niveau du SDEC, le panneau précédemment choisi n'existe plus. Le SDEC fait une nouvelle offre à la municipalité en proposant le panneau Charvet digital media Gamme style monochrome format paysage pour le montant d'environ 11 800€ HT détaillé comme suit:

Panneau 9081,69 € HT

Fourniture mât 1210 € HT

Couleur RAL 450€ HT

Mise en service 599€ HT

Site de gestion 420€ HT

Fourniture abonnement téléphonique pour 5 ans 1200 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'installation du panneau d'affichage à Vaubadon (Vote : 17/17)

Article 10- Questions diverses

- Arrêté :

M. Berceau explique qu'un arrêté va être pris dès la semaine prochaine pour interdire la divagation des animaux domestiques sur la commune.

La commune pourra s'appuyer sur cet arrêté afin de verbaliser si nécessaire.

- Forum des associations :

Le forum des associations aura lieu le 11 septembre au gymnase. Les associations sont attendues pour 13h00, le public pour 14h00. Aucun véhicule ne pourra stationner au gymnase, un arrêté a été pris afin d'autoriser le stationnement route de Castillon.

Un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

- Arbre de Noël :

La commission association s'est réunie et souhaite présenter un spectacle de clown et de jonglerie pour l'arbre de noël des enfants.

Le spectacle s'adresse aux enfants de 03 à 11 ans et durera environ 40 min pour un coût de 550€

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le spectacle de clown et jonglerie à l'arbre de noël des enfants (Vote : 17/17)

- Courier M. Renard :

M. Berceau fait circuler un courrier de M. Renard.

- ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) :

Le représentant de la Région a été rencontré. L'Association Nationale des Elus en charge du Sport travaille directement avec le ministère des sports et apporte une aide aux associations sportives au niveau des règlementations en vigueur, elle peut également apporter des aides pour les subventions etc...

La flamme olympique passera dans chaque commune adhérente.

La cotisation annuelle s'élève à 110€ toutefois si la municipalité adhère au premier octobre le coût s'élèvera à 30 € la première année.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (Vote : 17/17)

- Site internet :

M. Montélon propose l'acquisition d'un logiciel de prise de rendez-vous en ligne, via le site internet de la commune, pour les cartes nationales d'identité et les passeports.

Une visioconférence de présentation est prévue le 10 septembre à ce sujet.

Le coût total de ce logiciel est de 1 680,00€, formation et mise en service inclus.

- Liste assistantes maternelles :

Il est demandé qu'il soit précisé la commune historique des assistantes maternelles sur le site internet de la Mairie.

- Déjections animales :

Certains habitants ne ramassent pas les excréments de leur chien. Afin de résoudre ce manque de civisme une réflexion est menée sur la mise à disposition de sacs à déjections en mairie ou en distributeur.

- **Vitesse :**

Un rappel est de nouveau fait sur la vitesse excessive rue du Sapin et sur les contre-allées, ce qui représente un réel danger car l'école est à proximité.

Une étude globale est en cours afin de sécuriser les rues de la commune.

- **Repas des ainés :**

En raison du COVID et des mesures sanitaires imposées par le gouvernement, le repas des ainés est reporté à l'année prochaine si les conditions sanitaires le permettent.

La commission CCAS doit se réunir pour étudier un remplacement en bons chez les commerçants ou peut-être un colis.

- **Gendarmerie :**

Une parution dans la presse informe le départ de la gendarmerie en 2023. M. Berceau souhaite souligner qu'il a rencontré le commandant Devick le 18 août, et qu'à ce jour la gendarmerie ne quitte pas la commune.

Il est même envisagé que des travaux soient effectués dans les logements et dans la gendarmerie.

- **Cimetière de Vaubadon :**

Les travaux engagés sur le cimetière de Vaubadon, avec l'entreprise Mouton, ont été retardés et reprendront courant septembre.

- **Kit nouveaux habitants :**

Une réflexion est en cours sur la proposition d'un kit aux nouveaux habitants.

- **Arbres masquant le presbytère :**

Un élu s'interroge si des autorisations avaient été fournies pour abattre les arbres situés dans le périmètre d'un site classé. A priori, ces derniers étaient sur une parcelle appartenant au château et avaient été jugés dangereux.

- **Ecole de Vaubadon :**

Une interrogation est en cours afin de limiter la route à 30 km/h aux abords de l'école de Vaubadon car l'agent de Vaubadon a failli se faire renverser à deux reprises en l'espace d'une semaine.

Des contrôles de gendarmerie ont été demandés sur cet axe.

- **Piste cyclable :**

Des cailloux ont été déversés accidentellement par un camion sur la piste cyclable, le responsable en a été informé.

- **Stationnement contre allée rue du Sapin :**

Une habitante demande si une solution va être trouvée pour le problème de stationnement des salariés du Notaire Maitre Le Clerc.

- **Route de Saint Lô :**

Lors des travaux route de Saint Lô une bosse sur la chaussée avait été causée par les engins. Un habitant se plaint du bruit généré par le passage des camions à cet endroit.

Le département est déjà venu constater sur place. M. Pesquerel va les relancer.

Le prochain conseil municipal est fixé le 21 octobre 2021 à Vaubadon.